

Musée de la Résistance et de la Déportation - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Région Franche-Comté pour les commémorations du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps, à l'initiative de la Ville de Besançon et de son Musée de la Résistance et de la Déportation et de l'association culturelle de la communauté juive, aidés par le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté, ont été mises en place une série de manifestations qui ont permis d'associer la population et particulièrement les jeunes à ces moments de mémoire.

- décembre : circulation dans les établissements scolaires de l'exposition «*Ce ne sont pas des jeux d'enfants*»
- janvier : *Exposition 2251/ Raphael Levy* avec lectures au public par Guillaume Dujardin, Compagnie Mala Noche
- commémoration de la libération d'Auschwitz, sur l'Esplanade des Droits de l'Homme avec participation de chorales de collèges
- cycle *cinéma et conférences* en partenariat avec le cinéma Marché Beaux-Arts et la Maison de l'Economie
- avril - commémoration de la libération des camps avec intervention des étudiants DEUST, direction Guillaume Dujardin
- mai - juin : Exposition *Germaine Tillion* - Chapelle de la Citadelle
- spectacle *Journal de Victor Klemperer* / Compagnie Mala Noche.

Ces manifestations dont le budget global s'est établi à 20 000 € ont été financées à hauteur de 50 % par la Ville de Besançon et 50 % par l'Association culturelle de la communauté, avec l'aide du Département du Doubs (à l'Association Culturelle) et la participation de la Région Franche-Comté (5 000 € pour la Ville) pour les actions engagées par le Musée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'encaissement de la subvention de 5 000 € de la Région de Franche-Comté,
 - décider sa réaffectation par décision modificative,
 - autoriser l'inscription de cette somme :
 - . en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant au chapitre 74.322.7472.54010 pour 3 500 € et 74.322.7472.00300 pour 1 500 € et sa réaffectation en dépenses aux imputations suivantes :
- Musée de la Résistance et de la Déportation :
- . chapitre 011.322.6065.54010 pour 2 000 €
 - . chapitre 011.322.6068.54010 pour 1 500 €
- Service Communication :
- . chapitre 011.023.6236.00300 pour 1 500 €.

«M. Bernard LAMBERT : C'est une remarque qui va prolonger ce dossier qui est excellent. Je voudrais le prolonger parce que j'ai eu une idée au cours d'une manifestation à laquelle je participais, avec vous d'ailleurs, à la Citadelle sur un temps fort de notre histoire. Je trouve que les manifestations sont bonnes mais si à un moment donné on pouvait y associer des écoles du primaire et de maternelle pour accompagner les chants qui sont la plupart du temps assurés par soit des adultes, soit un fond sonore, on aurait là un prolongement judicieux avec ce qui se passe actuellement dans nos écoles où on apprend la Marseillaise et les chants patriotiques aux plus jeunes d'entre nous, à nos élèves. On aurait là je pense une initiative particulièrement intéressante.

M. LE MAIRE : Ça se fait assez régulièrement, vous avez dû le remarquer, par exemple, au monument aux morts. On peut l'envisager car ce n'est pas une mauvaise idée mais il faut aussi que les enfants des écoles soient disponibles et que les enseignants en aient envie. Je pense que sur le fond on peut au moins le proposer».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.